



FICHE D'INSCRIPTION « ACCUEIL DE LOISIRS »

Date limite de dépôt en mairie : mercredi 19 juin 2019

Séjour de Juillet 2019

Du lundi 8 juillet au vendredi 26 juillet 2019

Remarque :

- L'ouverture de l'accueil de loisirs est soumise dorénavant à un *minimum de 6 inscrits*.
- Nous nous réservons la possibilité de refuser des inscriptions si notre taux d'encadrement réglementaire était atteint (réglementation DDCSPP).

✚ **Horaires d'ouverture : de 7h30 à 18h30**

✚ **Horaires des activités : 9h00/11h45 - 14h/16h30**

✚ **Tarif par enfant :**

Attention : les enfants scolarisés à Marmagne et habitant dans une autre commune ou les enfants dont les grands parents sont domiciliés à Marmagne bénéficient du tarif normal.

	<i>La $\frac{1}{2}$ journée sans repas</i>	<i>La $\frac{1}{2}$ journée avec repas</i>	<i>La journée avec repas</i>
Tranche 1 De 0 à 400	3.65	6.48	9.77
Tranche 2 De 401 à 586	4.35	7.73	11.67
Tranche 3 Au-delà de 586€	5.06	8.98	13.57
Extérieurs Marmagne	9.62	17.08	25.76

✚ ****attention : le goûter n'est pas fourni***

L'enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Votre enfant possède une carte de pêche 2018 : oui O non O

Le responsable légal :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° sécurité sociale :

Téléphone :

Domicile :

Travail :

Portable :

Quotient familial CAF ou MSA (pour la tarification):

Personnes à contacter en cas d'urgence (nom, téléphone) :

Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant :

Semaine 1	Matin	Repas	Après-midi
Semaine 1			
Lundi 8 juillet 2019			
Mardi 9 juillet 2019			
Mercredi 10 juillet 2019			
Jeudi 11 juillet 2019			
Vendredi 12 juillet 2019 **			
Semaine 2			
Lundi 15 juillet 2019			
Mardi 16 juillet 2019 **			
Mercredi 17 juillet 2019			
Jeudi 18 juillet 2019			
Vendredi 19 juillet 2019			
Semaine 3			
Lundi 22 juillet 2019			
Mardi 23 juillet 2019			
Mercredi 24 juillet 2019			
Jeudi 25 juillet 2019			
Vendredi 26 juillet 2019			

**** le jeudi 11 et le mardi 16, une sortie est envisagée donc seule une inscription à la journée est possible.**

Remarque : Il est conseillé aux parents ou à la personne qui est légalement responsable de l'enfant de souscrire une garantie individuelle accident.

Autorisez-vous la mairie de Marmagne à utiliser les photos de votre enfant qui seraient prises au cours des activités par des personnes habilitées pour la promotion de l'accueil de loisirs, notamment dans le bulletin municipal et la page Facebook de la mairie ?

0 oui 0 non

Remarque : Nous demandons aux familles de respecter l'horaire de fermeture de la structure faute de quoi une pénalité de retard sera appliquée.

Marmagne, le :

Signature :

Les pièces à fournir à l'inscription (si cela n'a pas été fait en début d'année scolaire) :

- o Une attestation d'assurance **à jour**
- o Une attestation vaccinations **à jour** (photocopie du carnet de santé),
- o Le document Caf ou msa indiquant votre quotient familial,
- o La fiche sanitaire complétée et signée